



## Les **risques climatiques** sont intégrés au **financement** et à la **planification** de l'environnement bâti

### Pourquoi ce jalon?

---


- Les risques climatiques sur l'environnement bâti sont nombreux. Entre autres, les vagues de chaleur et les inondations plus fréquentes accélèrent le vieillissement des matériaux, des événements tempétueux peuvent conduire à la dégradation et même à la destruction de bâtiments et d'infrastructures, la fonte du pergélisol mène à une diminution de la qualité structurelle et fonctionnelle du sol, sans compter l'augmentation de la vulnérabilité pour les personnes occupantes.
- La plupart des paramètres de conception du cadre bâti sont fondés sur des données météorologiques historiques, et n'intègrent pas ou très peu les impacts des changements climatiques à venir.
- Cette inadaptation aux changements climatiques est connue depuis des décennies, mais l'implantation de nouvelles normes de construction est longue à mettre en place. Le Code national du bâtiment (du Canada) est renouvelé tous les cinq ou dix ans, mais il n'est pas adopté instantanément par les provinces ([Code de construction du Québec](#) et autres). Sa mise en œuvre à l'échelle municipale peut encore être plus longue.
- Le Plan directeur en transition énergétique du Québec prévoit le rehaussement des exigences du Code de construction entre 2025 et 2027. Les changements proposés sont toutefois très progressifs et en deçà de plusieurs codes de bâtiments plus exigeants dans beaucoup de pays européens notamment, mais aussi en Ontario et en Colombie-Britannique.
- L'adaptation de l'environnement bâti, via des constructions plus étanches et mieux isolées par exemple, est une étape cruciale pour la résilience des communautés face aux risques climatiques, mais est aussi un outil de lutte contre les changements globaux. Le chauffage des bâtiments (résidentiels, commerciaux et institutionnels) représente 10 % des émissions de GES du Québec<sup>1</sup>.
- D'après l'OBNL Écohabitation, les normes de construction actuelles sont à la moitié de leur potentiel d'isolation thermique.
- Les « surcoûts » engendrés par des normes plus exigeantes de rénovation ou de constructions sont à nuancer si on prend en compte :
  - les économies d'énergie réalisées liées au chauffage ou à la climatisation;
  - l'annulation ou la réduction des destructions et dégâts causés par les événements climatiques extrêmes. D'après l'Institut Climatique du Canada (ICC), les mesures d'adaptation à elles seules auraient la capacité de transformer 1 dollar d'investissement en 5 dollars de réduction du coût des dommages directs;
  - les pertes de valeur de bâtiments non adaptés et les incidences économiques au niveau des investissements et des marchés;
  - l'augmentation des primes d'assurance plus élevées pour des milieux plus à risque et moins adaptés.

- Les risques climatiques sont de plus en plus intégrés dans les calculs d'assurances et d'investissements. Les catastrophes naturelles obligent déjà les acteurs et actrices de l'immobilier à mieux évaluer les risques des biens qu'ils possèdent en portefeuille et de ceux qu'ils convoitent. [Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques \(GIFCC\)](#), établi en 2015, a d'ailleurs émis des recommandations à destination de toutes les organisations, y compris les propriétaires et gestionnaires d'actifs, pour améliorer les informations sur les risques et les occasions qui attendent les entreprises relativement aux changements climatiques.
- Bien que de plus en plus de données sur les risques climatiques à l'échelle locale sont disponibles et accessibles (par exemple sur [donneesclimatiques.ca](#)), elles restent encore peu connues et peu utilisées par les professionnels du bâtiment et leurs partenaires financiers.
- Toutefois beaucoup de travail reste à faire du fait de la complexité à modéliser certains phénomènes climatiques et de l'incertitude concernant certaines variables. Les recherches sont primordiales pour affiner les modèles et tenter de ne pas sous-estimer les risques. D'après l'ICC, au moins un demi-million de bâtiments à risque d'inondation au pays ne figureraient pas sur les cartes des zones inondables produites par le gouvernement. Des travaux de recherches du [Labo Climat Montréal](#) ont par ailleurs démontré que les cartes de vulnérabilité aux aléas climatiques disponibles sont encore très peu utilisées dans la pratique pour guider l'encadrement urbanistique.
- Les constructeurs et les promoteurs n'ont pas non plus l'obligation de transmettre des informations sur le niveau de prise en considération du risque climatique de leurs produits. Ils sont, de fait, peu informés, peu outillés et peu accompagnés pour répondre à ce besoin.

## Niveau d'avancement



## Qui doit être mobilisé?

- |  |   |
|--|---|
|  <b>Secteurs de la construction, des transports et de l'environnement</b> |  <b>Gouvernements locaux et supralocaux</b>      |
|  <b>Société civile</b>  |  <b>Institutions d'éducation et de recherche</b> |
|  <b>Individus : en tant que propriétaires</b>                             |  <b>Secteur financier</b>                        |
|  <b>Gouvernements provincial et fédéral</b>                               |   |

## Comment pourrait-on s'y rendre?

---

- **Financer la recherche sur les risques climatiques et les vulnérabilités** spécifiques aux territoires, puisque les données, outils d'analyse et les modèles sur lesquels on se base actuellement pour déterminer et mesurer les risques climatiques ne sont pas homogènes; et veiller à la diffusion et à la visibilité des résultats auprès des parties prenantes locales et des municipalités.
- **Fournir un cadre d'évaluation des risques** climatiques pour tous les acteurs et actrices du secteur immobilier.
- **Intégrer les risques climatiques dans les politiques publiques**, la planification et le zonage. Intégrer le long terme dans la planification : une zone exposée aux risques dans 100 ans pourrait-elle être non constructible?
- **Orienter des fonds pour le déplacement et la relocalisation** dans des zones moins à risque.
- Exiger, de la part des propriétaires d'infrastructures actuelles et projetées, la publication de l'information sur les risques climatiques en amont dans les processus de vente et d'achat. Par exemple, la Loi climat et résilience en France oblige la mention du risque d'érosion côtière dans les annonces immobilières depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement?

---

- L'atteinte du jalon 7 : « Chaque milieu de vie dispose d'un portrait, accessible à tous, qui identifie les opportunités et les vulnérabilités dans la transition ».
- Des mesures d'écofiscalité peuvent encourager l'adaptation aux changements climatiques (jalon 24).

## Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre?

---

- Le temps et les délais entre l'émission des normes et leur application. La formation des entrepreneurs et entrepreneuses de la construction est d'autant plus délicate en contexte de pénurie de main-d'œuvre.
- La culture de non-partage des données (voire de leur monétisation).

## Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir?

---

- Quel choix fait-on par rapport aux marges d'erreur pour les prévisions climatiques à long terme? Sur quels scénarios climatiques se baser, les pires ou les moyens, et prendre le risque de sous-estimer les menaces?
- L'intégration du risque climatique doit-elle être une condition sine qua non? Comment prendre en compte l'attachement aux lieux pour des raisons culturelles, religieuses, identitaires, et comment alors concilier préservation du bâti à forte valeur patrimoniale et adaptation?

## Sources et références

---

1. [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2019 et leur évolution depuis 1990, Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec, 2020](#)

### Autres ressources

[Le coût de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle locale, Bureau d'assureurs du Canada \(Février 2020\)](#)

[Renforcer la résilience climatique des infrastructures canadiennes : Une revue de la littérature pour éclairer la voie à suivre, Institut international du développement durable, Juillet 2021](#)

[Submergés - Les coûts des changements climatiques pour l'infrastructure au Canada, Institut Climatique du Canada \(2021\)](#)

[Limiter les dégâts - Réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada, Institut Climatique du Canada \(2022\)](#)

Union des municipalités du Québec, (2022). [S'adapter au climat par la réglementation](#)

[Vers de grandes villes résilientes : Le coût de l'adaptation aux changements climatiques. Évaluation du coût de l'adaptation aux changements climatiques pour les 10 grandes villes du Québec. Groupe AGÉCO, réalisé pour l'UMQ. Rapport final, mai 2019](#)

[Étude sur l'impact des changements climatiques sur les finances publiques des municipalités du Québec Union des municipalités du Québec, Juillet 2022](#)

[Levasseur, É., \(2021\). Cohabiter avec l'eau : État des connaissances en matière d'adaptation des bâtiments aux inondations. Architecture sans frontières, Québec \(Montréal, Québec\). Et \[fiches pratiques\]\(#\) résultant du projet](#)

Fournier, C. et Van Neste S. L. (2022) La prise en compte du risque inondation par les acteurs locaux : le cas des territoires concernés par les crues du lac des Deux Montagnes. In [Les inondations au Québec : Risques, aménagement du territoire, impacts socioéconomiques et transformation des vulnérabilités](#), édité par Buffin-Bélanger T, Maltais D et Gauthier M, Presses de l'Université du Québec, p. 245-269